

## Un nouveau collège pour l'Autorité des normes comptables

Le 24/02/2017



L'Autorité des normes comptables (ANC) est en charge de la normalisation comptable en France pour les entités relevant de la comptabilité privée. Son rôle est d'élaborer les prescriptions comptables générales et sectorielles, de prendre position dans le cadre de l'élaboration des normes IFRS et de favoriser la recherche en France.

Le collège de l'ANC, présidé par **Patrick de Cambourg**, vient d'être renouvelé pour **3 ans**.

Les nouveaux membres ont été nommés par arrêté du Ministre de l'économie et des finances, soit en raison de leur compétence économique et comptable, soit en tant que représentant des organisations syndicales des salariés. Le collège composé de 16 membres comprend également 3 magistrats, un représentant de l'AMF et 2 représentants de l'ACPR.

Les président(e)s des commissions des normes comptables privées et des normes comptables internationales sont désormais respectivement **Sonia Bonnet-Bernard** (Ricol-Lasteyrie Corporate Finance) et **Alain de Marcellus** (Cap Gemini).

A cette occasion, l'ANC a également réaffirmé ses 3 axes stratégiques :

- disposer d'un **référentiel comptable français moderne, accessible et facteur de sécurité** grâce notamment au travail de restructuration des textes comptables à droit constant et de codification des règles au sein de recueils sectoriels dans un contexte d'harmonisation européenne ;
- contribuer à une **normalisation internationale équilibrée** en s'impliquant directement dans la procédure d'élaboration des normes comptables internationales adoptées par l'UE et en interagissant en permanence avec tous les acteurs ;
- accroître la **pertinence de la normalisation grâce à la recherche** en y introduisant notamment plus de réflexion et d'innovation.

**Chloé QUEFFEULOU**

ANC, communiqué de presse du 23-2-2017

© Editions Francis Lefebvre - La Quotidienne

### A LIRE AUSSI

#### Arrêté des comptes et résultat fiscal : nouveautés 2016

Le 09/02/2017

Après la conférence « Arrêté des comptes et Résultat fiscal 2016 », organisée par PwC et Les Echos Events en partenariat avec les Editions Francis Lefebvre et la DFCG, le point sur les principales nouveautés comptables et fiscales de l'année 2016.

#### Organismes de gestion agréés et viseurs fiscaux : mise en œuvre de l'examen périodique des justificatifs

Le 08/02/2017

Un arrêté fixe la méthode de sélection des adhérents ou clients faisant l'objet du nouvel examen périodique de sincérité pour les exercices clos à compter du 31-12-2016 et une mise à jour Bofip précise les travaux devant être réalisés dans le cadre de cet examen.

#### Experts-comptables : « Business Story » fête ses un an !

Le 07/02/2017

Lancé le 3 février 2016, « Business Story » (voir La Quotidienne du 9 février 2016) fête ses un an. Rappelons que ce dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise permet aux entrepreneurs de bénéficier de trois rendez-vous gratuits avec un expert-comptable. Près de ...